

Phoenix Eurostoxx février 2018 Code ISIN FR0013286473

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de Société Générale.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	Phoenix Eurostoxx février 2018
Emetteur	Société Générale
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Code ISIN	FR0013286473
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 EUR
Devise	EURO
Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur	1 000 EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)
Prix d'Emission	100% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 2 novembre 2017 au 31 janvier 2018
Date d'Emission	02 novembre 2017
Date de constatation initiale	15 février 2018
Dates de constatation annuelle	08 février 2019 (année 1) ; 10 février 2020 (année 2) ; 08 février 2021 (année 3) ; 08 février 2022 (année 4) ; 08 février 2023 (année 5) ; 08 février 2024 (année 6) ; 10 février 2025 (année 7) ; 09 février 2026 (année 8) ; 08 février 2027 (année 9)
Dates de paiement des coupons annuels	15 février 2019 (année 1) ; 17 février 2020 (année 2) ; 15 février 2021 (année 3) ; 15 février 2022 (année 4) ; 15 février 2023 (année 5) ; 15 février 2024 (année 6) ; 17 février 2025 (année 7) ; 16 février 2026 (année 8) ; 15 février 2027 (année 9) ; 15 février 2028 (année 10)
Dates de remboursement anticipé	15 février 2019 (année 1) ; 17 février 2020 (année 2) ; 15 février 2021 (année 3) ; 15 février 2022 (année 4) ; 15 février 2023 (année 5) ; 15 février 2024 (année 6) ; 17 février 2025 (année 7) ; 16 février 2026 (année 8) ; 15 février 2027 (année 9)
Date de constatation finale	08 février 2028
Date d'échéance	15 février 2028
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	10 ans maximum
Documentation Juridique	Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « http:// prospectus.socgen.com », et/ou sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), et/ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking – 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

Le coupon conditionnel sera automatiquement transféré sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance Phoenix Eurostoxx février 2018 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans, soit une Date de Remboursement Final fixée au 15 février 2028.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

À la date de constatation initiale, soit le 15 février 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® et on le retient comme niveau d'origine.

• MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS ANNUELS CONDITIONNELS – ANNÉES 1 À 10

CAS FAVORABLE : à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, si le niveau de l'indice EURO STOXX 50® est en dessous de son niveau d'origine, mais au moins à 80 % de ce niveau, l'investisseur perçoit⁽²⁾, à la date de paiement du coupon⁽¹⁾ :

Coupon de 4 %⁽²⁾

CAS DÉFAVORABLE : sinon, l'investisseur ne perçoit pas de coupon au titre de cette année.

• MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE – ANNÉE 1 À 9

Si la performance de l'indice EURO STOXX 50® est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine à l'une des 9 dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur perçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

Capital + Coupon de 6%⁽²⁾ (soit 106% du capital)

Taux de rendement annuel brut de 0,65 %⁽²⁾ à 6,00 %⁽²⁾ (en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie)

Sinon, le produit continue.

• MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE – ANNÉE 10

Si le produit n'est pas remboursé par anticipation préalablement⁽³⁾, il dure jusqu'à l'échéance des 10 ans, soit le 15 février 2028. À la date de constatation finale, le 8 février 2028 :

CAS FAVORABLE : la performance de l'indice EURO STOXX 50® est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 15 février 2028 :

Capital + Coupon de 6 %⁽²⁾ (soit 106 % du capital)

Taux de rendement annuel brut de 0,58 %⁽²⁾ à 4,16 %⁽²⁾ (en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie)

CAS INTERMÉDIAIRE 1 : la performance de l'indice EURO STOXX 50® est négative mais supérieure ou égale à -20 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 15 février 2028 :

Capital + Coupon de 4 %⁽²⁾ (soit 104 % du capital)

Taux de rendement annuel brut de 0,39 %⁽²⁾ à 4,00 %⁽²⁾ (en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie)

CAS INTERMÉDIAIRE 2 : la performance de l'indice EURO STOXX 50® est inférieure à -20 % mais supérieure ou égale à -40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 15 février 2028 :

Capital

Taux de rendement annuel brut de 0,00 %⁽²⁾ à 3,66 %⁽²⁾ (en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie)

CAS DÉFAVORABLE : la performance de l'indice EURO STOXX 50® est inférieure à -40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 15 février 2028 :

Capital – baisse de l'indice EURO STOXX 50® par rapport à son niveau d'origine (Soit moins de 60% du capital)

Taux de rendement annuel brut négatif⁽²⁾

L'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice : la perte en capital peut donc être partielle ou totale.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 1 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

(3) Une sortie anticipée (hors remboursement anticipé automatique) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

Profil de risque et de rendement

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section "Facteurs de risques" du prospectus. Ces risques sont notamment :

Risque de crédit - Les investisseurs prennent un risque de crédit sur Société Générale. En conséquence, l'insolvabilité de Société Générale peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. La valeur de marché du produit peut diminuer significativement en dessous de sa valeur nominale en conséquence de la solvabilité de la Société Générale.

Risque de marché - Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du(des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital - Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur - conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Garantie ou protection équivalente

Absence de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance.

Phoenix Eurostoxx février 2018 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Il est également rappelé que cet investissement implique l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Société Générale paiera à DS Investment Solutions en sa qualité de distributeur une rémunération jusqu'à 0,65 % par an (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) du montant total des Titres effectivement conseillés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

AVERTISSEMENT

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (Prénom NOM),

adhérent / souscripteur au contrat(Nom du contrat)

numéro(Numéro du contrat),

reconnais avoir :

- reçu et pris connaissance des caractéristiques principales et de la documentation commerciale du support d'investissement Phoenix Eurostoxx février 2018 - Code ISIN FR0013286473, que je choisis aujourd'hui comme support en unités de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
 - la nature du support et les risques y afférents,
 - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de Phoenix Eurostoxx février 2018 est de 10 ans :	☐ Vrai	☐ Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir du 8 février 2019, si la performance de l'indice EURO STOXX 50® est positive ou nulle par rapport à son niveau initial :	☐ Vrai	☐ Faux
Phoenix Eurostoxx février 2018 présente un risque de perte en capital à l'échéance et en cours de vie en cas de sortie anticipée (rachat, conversion en rente, arbitrage et décès) :	☐ Vrai	☐ Faux

Fait à , le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur, précédée
de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).

* : hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions générales)



TITRE DE CRÉANCE (CI-APRES LE «TITRE» OU LE «PRODUIT») PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE, alternatif à un placement dynamique risqué de type « actions ».

ÉMETTEUR : Société Générale⁽¹⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Société Générale.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance effective.

ÉLIGIBILITÉ : contrat d'assurance vie ou de capitalisation (actif représentatif d'une unité de compte) et compte-titres.

⁽¹⁾ Standard & Poor's : A ; Moody's : A2. Notations de crédit au 03/10/2017. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel
et non de nature réglementaire

PHOENIX EUROSTOXX

février 2018

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

PHOENIX EUROSTOXX FÉVRIER 2018 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à constituer la totalité. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Phoenix Eurostoxx Février 2018, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. Les taux de rendement annualisés mentionnés ne tiennent pas compte des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux. D'autres frais, tels que des frais d'entrée ou d'arbitrage, pourront être appliqués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Les titres de créance Phoenix Eurostoxx Février 2018 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de Phoenix Eurostoxx Février 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

CARACTÉRISTIQUES

- ◉ Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (hors cas de remboursement automatique anticipé).
- ◉ Un remboursement automatique du capital⁽¹⁾ possible chaque année.
- ◉ Une exposition à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50®, dividendes non réinvestis.
- ◉ Le versement potentiel d'un coupon de 4,00 %⁽¹⁾ par an.
- ◉ Le versement d'un coupon additionnel de 2,00 %⁽¹⁾ en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé (soit un Taux de rendement annuel brut maximum de 6,00 %⁽¹⁾).
- ◉ Une perte partielle ou totale du capital à l'échéance en cas de performance négative de l'indice excédant -40 %.
- ◉ Un remboursement du capital initial⁽¹⁾ à l'échéance si l'indice n'enregistre pas une performance négative excédant -40 % au terme des 10 ans.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.



AVANTAGES

- ◉ L'investisseur a l'opportunité de recevoir un coupon de 4,00 %⁽¹⁾ par an si l'indice EURO STOXX 50® enregistre une performance supérieure ou égale à -20 % par rapport à son niveau d'origine aux dates de constatation annuelle.
- ◉ Un remboursement possible avec gain, non seulement à l'échéance des 10 ans, mais aussi par anticipation : la stabilité ou la moindre hausse de l'indice EURO STOXX 50® par rapport à son niveau d'origine à l'une des dates de constatation annuelle suffit pour que le capital soit restitué avec versement d'un coupon total de 6,00 %⁽¹⁾ et que Phoenix Eurostoxx Février 2018 prenne fin.
- ◉ Un remboursement du capital initial à l'échéance si, à la date de constatation finale, l'indice EURO STOXX 50® clôture au moins à 60 % de son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

- ◉ **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance :**
 - À l'échéance des 10 ans, dans le cas où l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine.
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- ◉ L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de Société Générale (qui induit un risque sur le remboursement).
- ◉ Le Taux de Rendement Annuel brut est plafonné à 6,00 %⁽¹⁾ même si l'indice EURO STOXX 50® offre un rendement supérieur.
- ◉ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice EURO STOXX 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- ◉ La valeur de Phoenix Eurostoxx Février 2018 à l'échéance des 10 ans sera très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40 %.
- ◉ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier entre 1 à 10 ans.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50®

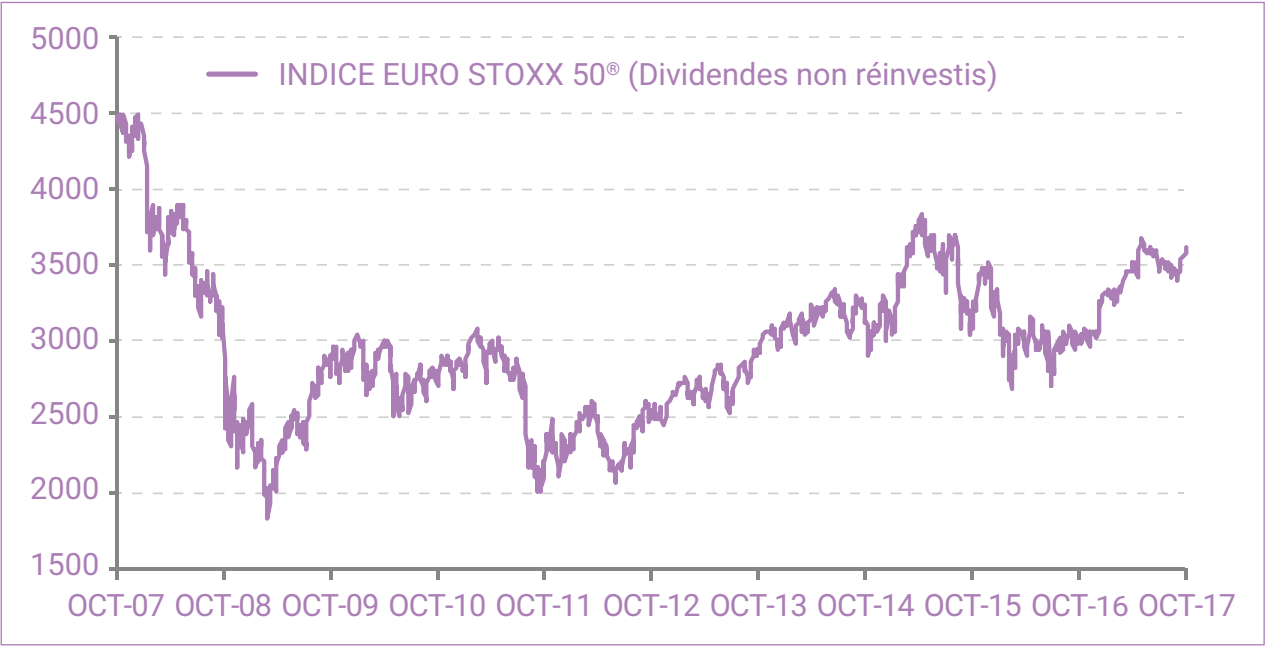
L'indice EURO STOXX 50®, **dividendes non réinvestis**, est composé des **50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.**

Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

Les informations relatives à l'indice EURO STOXX 50® sont disponibles à l'adresse suivante : **<http://www.stoxx.com>**.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

ÉVOLUTION DE L'INDICE



Source : Bloomberg du 02/10/2007 au 02/10/2017

PERFORMANCES CUMULÉES AU 02/10/2017

	INDICE EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)
1 an	+20,0 %
3 ans	+16,0 %
5 ans	+44,5 %
10 ans	-18,6 %

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÉRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale, ni l'Émetteur n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale, soit le 15 février 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® et on le retient comme niveau d'origine.

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS ANNUELS CONDITIONNELS – ANNÉES 1 À 10

CAS FAVORABLE : à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, si le niveau de l'indice EURO STOXX 50® est en dessous de son niveau d'origine, mais au moins à 80 % de ce niveau, l'investisseur perçoit⁽²⁾, à la date de paiement du coupon⁽¹⁾ :

COUPON DE 4 %

CAS DÉFAVORABLE : sinon, l'investisseur :

NE PERÇOIT PAS DE COUPON AU TITRE DE CETTE ANNÉE

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE – ANNÉES 1 À 9

Si la performance de l'indice EURO STOXX 50® est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine à l'une des 9 dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur perçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

CAPITAL



COUPON DE 6 %



SOIT 106 % DU CAPITAL

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT DE 0,65 %⁽²⁾ À 6,00 %⁽²⁾
(en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie)

Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE – ANNÉE 10

Si le produit n'est pas remboursé par anticipation préalablement⁽³⁾, il dure jusqu'à l'échéance des 10 ans, soit le 15 février 2028. À la date de constatation finale, le 8 février 2028 :

CAS FAVORABLE : la performance de l'indice EURO STOXX 50® est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 15 février 2028 :

CAPITAL



COUPON DE 6 %



SOIT 106 % DU CAPITAL

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT DE 0,58 %⁽²⁾ À 4,16 %⁽²⁾
(en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie)

CAS INTERMÉDIAIRE 1 : la performance de l'indice EURO STOXX 50® est négative mais supérieure ou égale à -20 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 15 février 2028 :

CAPITAL



COUPON DE 4 %



SOIT 104 % DU CAPITAL

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT DE 0,39 %⁽²⁾ À 4,00 %⁽²⁾
(en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie)

CAS INTERMÉDIAIRE 2 : la performance de l'indice EURO STOXX 50® est inférieure à -20 % mais supérieure ou égale à -40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 15 février 2028 :

CAPITAL

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT DE 0,00 %⁽²⁾ À 3,66 %⁽²⁾
(en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie)

CAS DÉFAVORABLE : la performance de l'indice EURO STOXX 50® est inférieure à -40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 15 février 2028 :

CAPITAL



BAISSE DE L'INDICE EURO STOXX 50®
PAR RAPPORT À SON NIVEAU D'ORIGINE



MOINS DE 60 % DU CAPITAL

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL BRUT NÉGATIF⁽²⁾

L'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice : la perte en capital peut donc être partielle ou totale.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

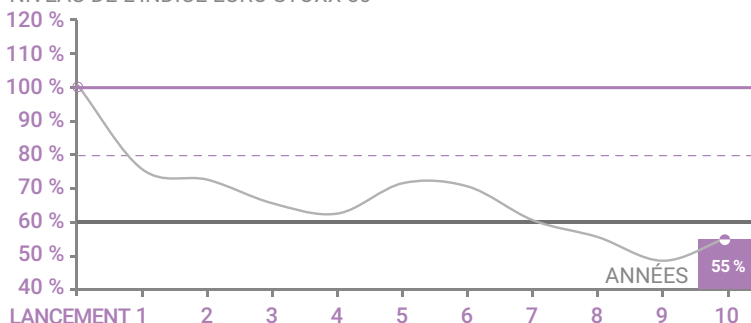
⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

⁽³⁾ Une sortie anticipée (hors remboursement anticipé automatique) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

NIVEAU DE L'INDICE EURO STOXX 50®



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE EURO STOXX 50® AVEC FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES - 40 % EN ANNÉE 10

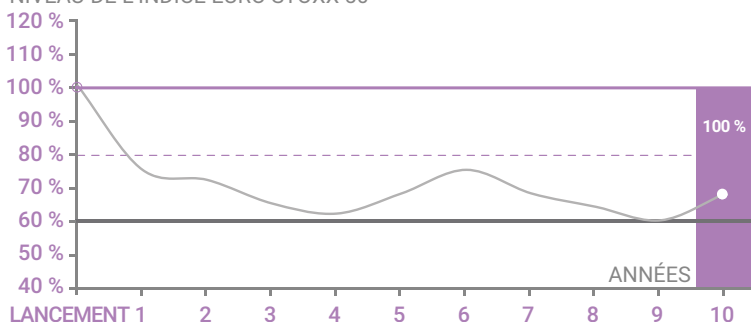
Aux 9 dates de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous du seuil de versement des coupons. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôture à 55 % de son niveau d'origine, en dessous du seuil de perte en capital. Le capital est donc amputé d'une baisse de 45 % et l'investisseur reçoit à l'échéance 55 % du capital initial⁽¹⁾, subissant une perte.

Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est de -5,80 %⁽¹⁾ (égal à celui d'un investissement direct dans l'indice EURO STOXX 50®).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous du seuil de versement des coupons aux 9 dates de constatation annuelle et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, le montant remboursé à l'échéance serait nul et la perte en capital totale.

NIVEAU DE L'INDICE EURO STOXX 50®



SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DE L'INDICE EURO STOXX 50® SANS FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES - 40 % EN ANNÉE 10

Aux 9 dates de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous du seuil de versement des coupons. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôture à 68 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est de 0,00 %⁽¹⁾ (contre -3,78 % pour un investissement direct dans l'indice EURO STOXX 50®).

NIVEAU DE L'INDICE EURO STOXX 50®



SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE EURO STOXX 50® EN ANNÉE 1

À la 1^{re} date de constatation annuelle, l'indice clôture à 115 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé.

L'investisseur récupère donc, au terme de la première année, son capital par anticipation, augmenté d'un coupon de 4,00 % et d'un coupon additionnel de 2,00 %, soit un total de 106,00 % du capital initial⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est de 6,00 %⁽¹⁾ (inférieur à celui de l'indice EURO STOXX 50®, égal à 15 %, du fait du **plafonnement des gains**).

Dans le cas où l'indice clôturerait légèrement en hausse par rapport à son niveau d'origine à l'une des 9 dates de constatation annuelle, ou à la date de constatation finale, le rendement de l'investissement serait supérieur à celui de l'indice EURO STOXX 50®, du fait de la fixation des coupons à 6,00 % par an.

■ Niveau de remboursement
● Évolution de l'indice EURO STOXX 50®
■ Coupon(s) versé(s)

----- Seuil de versement des coupons
—— Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé
—— Seuil de perte en capital à l'échéance

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013286473
Forme juridique des titres de créance	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Société Générale (Standard & Poor's : A ; Moody's : A2. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure le 03/10/2017. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.)
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Devise	EUR
Valeur nominale	1 000 €
Montant minimum de souscription	1 000 €. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Éligibilité	Contrat d'assurance vie ou de capitalisation (actif représentatif d'une unité de compte) et compte-titres.
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis - Code Bloomberg : SX5E Index)
Frais	Société Générale paiera à DS Investment Solutions en sa qualité de distributeur une rémunération jusqu'à 0,65 % par an (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) du montant total des Titres effectivement conseillés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Souscription	Du 2 novembre 2017 au 15 février 2018. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis.
Prix d'émission	100 % de la Valeur nominale
Date d'émission	02 novembre 2017
Date de constatation initiale	15 février 2018
Dates de constatation annuelle	08 février 2019 (année 1) ; 10 février 2020 (année 2) ; 08 février 2021 (année 3) ; 08 février 2022 (année 4) ; 08 février 2023 (année 5) ; 08 février 2024 (année 6) ; 10 février 2025 (année 7) ; 09 février 2026 (année 8) ; 08 février 2027 (année 9)
Dates de paiement des coupons annuels	15 février 2019 (année 1) ; 17 février 2020 (année 2) ; 15 février 2021 (année 3) ; 15 février 2022 (année 4) ; 15 février 2023 (année 5) ; 15 février 2024 (année 6) ; 17 février 2025 (année 7) ; 16 février 2026 (année 8) ; 15 février 2027 (année 9) ; 15 février 2028 (année 10)
Dates de remboursement anticipé	15 février 2019 (année 1) ; 17 février 2020 (année 2) ; 15 février 2021 (année 3) ; 15 février 2022 (année 4) ; 15 février 2023 (année 5) ; 15 février 2024 (année 6) ; 17 février 2025 (année 7) ; 16 février 2026 (année 8) ; 15 février 2027 (année 9)
Date de constatation finale	08 février 2028
Date d'échéance	15 février 2028
Marché secondaire	SG Option Europe s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %.
Publication de la valeur liquidative des titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	À titre indicatif, une valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par Thomson Reuters (société indépendante financièrement de Société Générale).
Cotation	Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France

AVERTISSEMENTS

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Risque de crédit - Les investisseurs prennent un risque de crédit sur Société Générale. En conséquence, l'insolvabilité de Société Générale peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. La valeur de marché du produit peut diminuer significativement en dessous de sa valeur nominale en conséquence de la solvabilité de la Société Générale. **Risque de marché** - Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du(des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. **Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. **Risque de perte en capital** - Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** - conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 31/10/2017, se rattachant au prospectus de base en date du 03/07/2017, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-020678 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « <http://prospectus.socgen.com> », et/ou sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), et/ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking – 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.**

Disponibilité du document d'informations clés : Le document d'informations clés relatif à ce produit ainsi que ses mises à jour peuvent être consultés et téléchargés à l'adresse <http://kid.sgmmarkets.com> à partir du 01/01/2018.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie - Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. **Événements extraordinaires affectant le sous-jacent : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit** - Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument sous-jacent du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. **Restrictions générales de vente** - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. **Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers** - Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Caractère promotionnel de ce document** - Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Agrément** - Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). **Performances sur la base de performances brutes** - Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Rachat par SG Option Europe ou dénouement anticipé du produit** - Seule SG Option Europe s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. SG Option Europe s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité des instruments sous-jacents et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que SG Option Europe peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou

de débouquement de la position de SG Option Europe liés à ce rachat. SG Option Europe et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** - Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne ressortissante des États-Unis » ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes ressortissantes des États-Unis » ("Non-United States persons"), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base. **Avertissement relatif à l'Indice** - L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. **Données de marché** - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Phoenix Eurostoxx Février 2018, un produit développé en exclusivité pour DS Investment Solutions par Société Générale.

DS INVESTMENT SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital social de 350 000 euros - 820 648 806 RCS Paris. NAF 6619B.

Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 16 004 882.

Responsabilité Civile Professionnelle N°7400021119 souscrite auprès de Zurich Insurance PLC – 112, Avenue de Wagram 75017 Paris.

Siège social :

15/19 avenue de Suffren

75007 Paris

Téléphone : 01 44 21 75 25

Fax : 01 44 21 71 23

Adresse postale :

19 avenue de Suffren

CS 90 741

75345 Paris CEDEX 07

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy - 92987 Paris - La Défense Cedex. Siège Social : 29 Bd Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS Paris - APE : 651C - SIRET : 552 120 222 000 13.

Société anonyme au capital de 1 009 641 917,50 euros (31/12/2016).

Société Générale est un établissement de crédit (banque) agréé par l'ACPR.

